

DELIBERATION N° 95/02-02 - BUDGET PRIMITIF 1995

Monsieur BRUNGARD, Adjoint délégué aux Finances, donne lecture du budget primitif 1995, arrêté aux chiffres suivants :

Section de fonctionnement :

- dépenses :	25 472 808, 00
- recettes :	29 143 808, 00

Section d'investissement :

- dépenses :	7 852 000, 00
- recettes :	4 181 000, 00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par 23 voix pour et 4 abstentions,

- approuve le budget primitif 1995 arrêté aux chiffres ci-dessus.